

Lutter contre les nuisances liées aux transports aériens et terrestres

Objectifs

1. Protéger tous les logements implantés le long des "voies rapides de l'État" soumis à plus de 65 dB
2. Accélérer le programme d'isolation phonique des logements et équipements publics situés dans le périmètre du PGS de l'aéroport de Roissy. Achèvement des travaux en 10 ans maximum.
3. Contribuer aux réflexions visant à réduire les nuisances sonores de la plate-forme aéroportuaire de Roissy et des autres aéroports du Val d'Oise
4. Mettre en place l'observatoire du bruit des transports terrestres (2005-2006)
5. Elaborer le plan départemental de résorption des points noirs routiers et ferroviaires

Actions

Calendrier

1. Instruire les procédures d'élaboration ou de révision des PEB des aérodromes de Roissy, Pontoise/Corneilles-en-Vexin, Persan/Beaumont et du Bourget	3 PEB approuvés en décembre 2005, 1 en mars 2006
2. Accélérer l'attribution des aides à l'insonorisation des logements et établissements situés dans le périmètre du PGS de l'aéroport de Roissy	Permanent
3. Améliorer la communication avec les élus et les riverains de Roissy sur les conditions d'exploitation de la plate-forme et impulser des réflexions et des actions pour développer les retombées économiques profitant au département	Permanent
4. Mettre en place l'observatoire du bruit des transports terrestres	2005-2006
5. Elaborer le plan de résorption des points noirs " bruit " des réseaux routier et ferroviaire	1 ^{re} phase dans les ZUS à la fin 2005 2 ^e phase sur l'ensemble du département à la mi 2006

Acteurs concernés

- **Services de l'Etat co-responsables de l'action** : DDE, Préfecture
- **Autres services de l'Etat** : DGAC, DRIRE, DDTEFP, TPG, DDASS, DREIF, DIREN
- **Partenaires** : communes, intercommunalités, EPA Plaine de France, Conseil général, Aéroports de Paris, communauté aéroportuaire, GIP, bailleurs sociaux et syndicats de copropriété, Réseau ferré de France, SNCF, RATP, Conseil régional

Moyens à mettre en œuvre

- **Organisation des services** :
- **Moyens financiers** :
- Accroissement de la taxe sur les nuisances aériennes, crédits d'étude du ministère de l'écologie et du développement durable, crédits d'investissements (direction des routes et direction des transports terrestres), ANRU

Indicateurs de suivi

- Nombre de PEB approuvés
- Nombre de dossiers travaux traités par la commission consultative des aides aux riverains
- Nombre de réunions d'information organisées

Protéger les ressources en eau et reconquérir les milieux dégradés

Objectifs

- 1. Protéger et diversifier les ressources en eau en assurant la protection de tous les captages d'alimentation en eau potable et sécuriser la distribution par des interconnexions des réseaux existants**
- 2. Améliorer la qualité des eaux en réduisant les pics de pesticides observés lors des campagnes de surveillance menées sur les eaux superficielles**
- 3. Reconquérir les sites pollués en assurant la mise en sécurité ou le traitement de 80 % d'entre eux**
- 4. Pérenniser les activités agricoles de la plaine de Pierrelaye-Bessancourt en définissant des cultures de substitution adaptées à l'environnement**

Actions	Calendrier
1. Poursuivre l'instauration des périmètres de protection des captages d'eau	100 % des captages protégés à l'horizon 2007
2. Inciter les opérateurs à s'équiper en forages en nappe profonde (Albien ou Néocomien), notamment dans le cadre de l'élaboration du schéma départemental d'alimentation en eau potable, et à interconnecter les réseaux	2 ouvrages profonds réalisés en 2007
3. Préciser à l'échelle des plans départementaux de secours les dispositions détaillées pour la mobilisation pratique et l'utilisation de forages à l'Albien en cas de crise majeure affectant l'eau potable	2005
4. Améliorer la connaissance sur les émissions des substances dangereuses et rechercher des partenariats avec des collectivités sur la mise en place de réseaux de mesures susceptible de s'intégrer dans le schéma directeur des données sur l'eau	Permanent
5. Informer les collectivités locales de l'intérêt de créer des commissions locales de l'eau (5 CLE à créer)	2005
6. Participer aux CLE et à l'élaboration des schémas d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE)	2007
7. Connaître, évaluer, mettre en sécurité les sites et sols pollués : 100 % des sites identifiés faisant l'objet d'une surveillance de la qualité des eaux souterraines, 80 % d'entre eux mis en sécurité ou traités (avec ou sans restriction d'usage)	Sur les 3 ans
8. Pérenniser les activités agricoles sur la plaine de Pierrelaye-Bessancourt en définissant les cultures de substitution adaptées à la situation du site	Pour le 1 ^{er} juin 2005

Acteurs concernés

- **Services de l'Etat co-responsables de l'action** : MISE, DRIRE, DDAF
- **Autres services de l'Etat** : DDASS, DDE, DDSV, préfecture, DIREN
- **Partenaires** : Conseil général, Conseil régional, distributeurs d'eau (collectivités, intercommunalités, associations) hydrogéologues agréés, Agence de l'eau Seine-Normandie, Syndicat des eaux d'Ile-de-France, syndicats de bassin, chambres d'agriculture et de métiers, PNR du Vexin français et de l'Oise - Pays de France

Mis à l'épreuve

- **Organisation des services** :
 - Amélioration de l'organisation de la MISE et des services chargés de la police de l'eau
- **Moyens financiers** :
 - Taxe déchets pour le financement de travaux d'office sur les sites pollués à responsables défaillants

Indicateurs des

- Nombre de captages dotés de protection, nombre de projets de protection arrêtés, nombre de contrôles des prescriptions réalisés
- Nombre de forages profonds réalisés
- Nombre de commissions locales de l'eau créées, nombre de plans de gestion élaborés
- Nombre d'agriculteurs participant au programme de lutte contre la pollution par les pesticides, nombre de collectivités faisant évoluer leurs pratiques, niveau de pollution aux pesticides des eaux de surface
- Nombre de sites pollués recensés dans la base ministérielle de référence "BASOL", taux de sites référencés BASOL avec surveillance des eaux souterraines, taux de sites référencés BASOL mis en sécurité et traités (avec ou sans restrictions d'usage)
- Superficie de la plaine de Pierrelaye-Bessancourt exploitée en activités agricoles